



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 29/17

Objet

Zone d'activités économiques de Rochefort-sur-Nenon : potentiel archéologique et diagnostics préalables à toute opération d'aménagement – conventions INRAP

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Soldavini, S. Calinon, V. Chevriaut.

Pour mémoire, il est rappelé que dans le contexte du projet d'implantation par le Groupe ITM d'une base logistique sur la Commune de Rochefort-sur-Nenon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité mettre en œuvre aux côtés du porteur de projet et de l'ensemble des acteurs territoriaux compétents les conditions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet économique par une intervention concertée portant sur la maîtrise foncière du site, les conditions d'accessibilité, la conduite de certaines études préalables, etc.

A la suite de la mise à disposition par la Commune de Rochefort-sur-Nenon du terrain nécessaire à la création d'une voirie d'accès et des réseaux classiques habituels pour une zone d'activités, il y a lieu, parallèlement à la dévolution d'une mission de maîtrise d'œuvre, d'engager une démarche spécifique relevant de l'archéologie préventive.

En effet, les travaux à engager impacteront le sous-sol de la parcelle cadastrée section 462-ZL n° 30 sise lieudit « Massotte Nord », d'une contenance totale de 11 820 m², et pour partie destinée à la desserte de l'unité foncière ITM ; lesdits travaux sont susceptibles d'affecter des éléments de patrimoine archéologique, étant notamment rappelé que la voie romaine antique Besançon / Chalon sur Saône est potentiellement localisable sur le site. En pareille situation, il est préférable d'anticiper la mise en évidence, la caractérisation, l'étendue et le degré de conservation des vestiges éventuellement présents pour déterminer les mesures à prendre. Cela se réalise par la mise en œuvre de diagnostics archéologiques préalables à des fouilles éventuelles.

Ainsi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à mener toute démarche en ce sens par la conclusion de conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), seul opérateur habilité sur le territoire concerné, et ceci suite à des demandes anticipées

qui seraient suivies de prescriptions éventuelles par Madame la Préfète de Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du potentiel archéologique des espaces sis aux lieuxdits « Massotte » à Rochefort-sur-Nenon,
- **APPROUVE** la conduite de diagnostics préalables à toute opération d'aménagement conduite par l'Agglomération dans le cadre de ses compétences, en sollicitant par anticipation des prescriptions de diagnostics,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute convention aux fins de réalisation desdits diagnostics par l'INRAP ainsi que tout document se rattachant à la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale